



Contestation du projet d'extension de l'élevage intensif de cochons par la SCEA Blanche à ROUANS

Monsieur le préfet,

L'association L214 souhaite manifester son opposition au projet d'extension de l'élevage de cochons, déposé par la SCEA Blanche sur la commune de Rouans.

Ce projet prévoit 1 980 places de cochons à l'engraissement. Il est, par conséquent, soumis au régime de l'enregistrement.

Or, à partir de 2 000 places de cochons à l'engraissement, le dossier bascule dans le régime de l'autorisation ce qui impliquerait le déclenchement d'une enquête publique et d'une étude d'impact.

20 places de différence : dans ce type de cas, si le projet est validé, un contrôle est-il prévu par la DDPP ?

L'élevage est engagé avec le cahier des charges de la Saucisse de Morteau.

L214 a déjà démontré qu'être affilié à une marque ou un groupement n'est en aucun cas un gage de bien-être animal¹.

Les nombreuses enquêtes de l'association ont prouvé que les élevages intensifs de cochons étaient source de grandes souffrances pour les animaux.

Tous les cochons sont déjà élevés dans des bâtiments fermés, sur caillebotis. Aucun aménagement autre n'est prévu, tel qu'un accès à l'extérieur.

¹ Communiqué de presse L214, HISTORIQUE : LA JUSTICE CONDAMNE LA COUPE ROUTINIÈRE DES QUEUES DES COCHONS, juin 2022, <https://www.l214.com/communications/20220406-jugement-cochons-herta-coupe-queue-caudectomie>



Afin d'adapter les animaux à des conditions de vie inappropriées, les mutilations sur les cochons sont devenues systématiques. Certaines sont pourtant interdites par la réglementation.

La **SCEA Blanche** indique-t-elle dans sa demande l'absence de pratique de la coupe des queues, à vif, des porcelets ? : non.

La caudectomie en routine est une pratique interdite depuis 1994 dans l'Union européenne. Un élevage breton a récemment été condamné pour l'avoir pratiquée. (lire notre communiqué de presse²)

La **SCEA Blanche** indique-t-elle dans sa demande l'absence de pratique du claquage des porcelets, jugés peu rentables ? : non.

Cette pratique barbare et interdite a déjà été dénoncée par le média Libération³.

La **SCEA Blanche** indique-t-elle dans sa demande l'absence de pratique de la coupe ou du meulage des dents ? : non

Il est établi que les élevages porcins français n'appliquent pas la totalité de la réglementation comme l'a fait valoir la Commission européenne⁴, il revient donc au porteur de projet de faire la preuve qu'il en sera autrement pour son exploitation.

Car, à aucun moment, l'exploitant garantit la mise en place de mesures pour limiter la souffrance des animaux dans son élevage.

² Communiqué de presse L214, COUPE DES QUEUEES DES COCHONS : UN ÉLEVAGE BRETON CONDAMNÉ, août 2023,
<https://www.l214.com/communications/20230822-decision-caudectomie-cochons-finistere/>

³ Libération, La honte de la mise à mort par claquage des porcelets chétifs,
https://www.liberation.fr/france/2019/12/23/la-honte-de-la-mise-a-mort-par-claquage-des-porcelets-chetifs_1770840/

⁴ Communiqué de presse L214, *La filière porcine française épinglée par la Commission Européenne*, mars 2020,
<https://www.l214.com/communications/20200310-filiere-porcine-francaise-epinglee-commission-europeenne/>



Dans son article⁵, *Améliorer le bien-être des animaux d'élevage : est-ce toujours possible ?* l'INRAE précise : « Les systèmes intensifs reposent sur des densités élevées qui augmentent les risques de blessures et l'expression de comportements agressifs ou déviants comme le cannibalisme. Ainsi, pour éviter ces sources de douleur liées aux conditions d'élevage, des mutilations sont parfois pratiquées. Ces densités élevées induisent également une restriction des mouvements des animaux et l'impossibilité d'exprimer le répertoire comportemental de l'espèce. La grande taille des groupes entrave les possibilités de se connaître individuellement et d'exprimer bon nombre de comportements sociaux. De plus, les grands effectifs d'animaux augmentent les stress liés aux manipulations car elles sont effectuées à des cadences qui ne respectent la sensibilité émotionnelle des animaux »

Dans le projet de la **SCEA Blanche**, les cochons sont élevés sur caillebotis, au-dessus de leurs excréments, dans des bâtiments nus et saturés d'ammoniac. Les caillebotis ne répondent nullement au confort et aux conditions sanitaires optimales.

Les truies reproductrices sont, quant à elles, maintenues environ la moitié de leur vie dans des cages individuelles étroites qui ne leur permettent pas de se retourner. Il arrive qu'elles écrasent leurs petits lors de la mise bas.

Les cages n'ont pas d'avenir. La Commission européenne⁶ s'est engagée à présenter, fin 2023, une proposition législative pour mettre fin aux pratiques d'élevage en cage pour un certain nombre d'animaux d'élevage à partir de 2027.

Dans les élevages intensifs de cochons, les besoins fondamentaux, comme l'exploration, la recherche de nourriture, la pratique d'activités variées, ne sont en

⁵ Sesame, *Améliorer le bien-être des animaux d'élevage : est-ce toujours possible ?* juin 2022, <https://revue-sesame-inrae.fr/ameliorer-le-bien-etre-des-animaux-delevage-est-ce-toujours-possible/>

⁶ Commission Européenne, Initiative citoyenne européenne: la Commission propose la suppression progressive des cages pour les animaux d'élevage, juin 2021, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_3297



aucune façon respectés. Ces conditions de vie stressent les animaux et peuvent être la cause de violentes agressions des uns envers les autres.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 85 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif⁷, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Cordialement,

Isabelle FERNANDEZ, chargée de campagne pour l'association L214.

⁷ Sondage IFOP réalisé en 2022 pour 30 Millions d'Amis, [Les Français et le bien-être des animaux – \(2022\)](#)